



Règlement 30 Bornes de Saint-Paër



Dimanche 23 février 2025, 29^{ème} 30 Bornes de ST-PAËR, organisée par l'association "Les 30 Bornes de St-Paër" (Entente Mt-St-Aignan/Maromme et Bénévoles) avec l'aide de la Municipalité de St-Paër et du Comité des Fêtes (ASPF).

Départ (et arrivée) : nouveaux horaires

Sur la place de St-Paër : 30 Km ET Relais à 9:30 – 11 km Marche à 9:45.

Marche solidaire au profit de l'association API JOELETTE TEAM (6 km) à 10:00.

Droits d'engagement :

Engagements et paiements possibles en ligne : www.30bornes.co ou sur <https://www.strayde.com/les-30-bornes-de-saint-paer> : 20€ pour le 30 km individuel(le)s (demi-tarif pour les étudiants et les demandeurs d'emploi soit 10€), 39€ par équipe pour le relais et 11 € pour la marche.

Tarifs de groupe à partir de 10 inscrits quelle que soit la distance : 18€ sur le 30 km, 36€ par équipe, 10 € sur la marche. Pas d'engagement par téléphone.

En cas d'annulation durant la semaine qui précède et le jour de la manifestation, toutes les dispositions ayant été prises pour accueillir les coureurs, les droits d'engagement courses et pasta-parties resteraient acquis à l'organisation.

Marche solidaire au profit de l'association API JOELETTE TEAM (6 km) : il ne s'agit pas d'une compétition. Donc pas de classement, pas de chronométrage, pas de certificat médical, ni passeport prévention santé (PPS) à produire.

Engagement via notre site (www.30bornes.co) ou sur <https://www.strayde.com/les-30-bornes-de-saint-paer> ou sur place.

Participation de 10 € entièrement reversée à AJT. Possibilité de faire un don.

COLLECTE DE CHAUSSURES DE SPORT ET DE COUVERTURES POUR LE SAMU SOCIAL

Chaussures et couvertures à déposer soit :

- La semaine de la manifestation au magasin OD RUN au 57 Rue du Général Leclerc à Rouen aux horaires d'ouverture,
- Le samedi 22 février à la salle polyvalente de Saint-Paër de 14:00 à 18:00, soit le dimanche matin sous la tente des Solidarités.

Retrait des dossards :

- **Le samedi 22 février de 10:00 à 12:00 au magasin OD RUN, 57 Rue du Général LECLERC à ROUEN,**
- **Le samedi 22 février de 14:00 à 18:00 à la salle polyvalente de Saint-Paër ou,**
- **Le dimanche 23 février à partir de 08:00 sur la place de Saint-Paër.**

Inscriptions possibles le samedi sur les 2 créneaux indiqués ci-dessus.

ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE LA COURSE SAUF POUR LA MARCHÉ SOLIDAIRE.

Balisage et chronométrage :

Balise **au 1^{er} km** puis **tous les 2 km** sur le 30 km **et la Marche**. Indication du dernier km et des derniers 400 m. Chrono sur la ligne d'arrivée.

Meneurs d'allure (Athlètes de l'EMSAM...) : **2:00 ; 2:15 ; 2:30 ; 2:45 ; 3:00.**

Les meneurs d'allure entrent dans les classements et de fait dans la grille des primes.

Catégories :

- 30 km : à partir des Espoirs H et F nés en 2003 et avant, jusqu'aux Masters H et F nés en 1990 et avant.
- Relais (équipe de 3) et Marche : à partir des Cadets H et F nés en 2008 et avant.

Accueil et assistance :

Parking, vestiaires, salle de repos, médecin, secouristes de l'ADPC (VSAB), motards de l'ANEC, ravitaillements. Prestations KINES prioritairement aux coureurs individuels du 30 km.



Règlement 30 Bornes de Saint-Paër



Assurance :

- Responsabilité civile : organisateurs couverts (police n° A 110 825 749)
- Individuelle Accident : les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.
- **Les accompagnateurs à vélo ou tout autre engin motorisé hors organisation sont interdits.**

Remises des prix et dotation : tee-shirt technique remis à chaque participant(e).

- **Marche** : à partir de 11:30 dans la salle polyvalente : lots (équipements sportifs et loisirs, bons d'achat), trophées. Classements **Cadet(te), Junior, Masters 0,1,2,3,4,5,6,7,8 H & F, scratch H et F.**
- **RELAIS** : challenge Eric GUILHOT et trophées, lots (équipements sportifs et de loisirs, bons d'achat).

Classements par équipes : **les 3 premières au scratch**, les 3 premières par **entreprise**, par équipes **mixtes et** par équipes **féminines**

- **DEGUISEMENT** : récompenses aux **3 meilleurs déguisements** toute course, marche confondues.
- **30 km** : à partir de 13:00 : trophées individuels et pour les 3 premières équipes de 5 sur le 30 km (Challenge Eric GUILHOT). Classements et récompenses pour toutes les catégories.

Primes : (cumulables)

Scratch H & F : 1^{er} 250 € - 2^{ème} 200 € - 3^{ème} 150 €. **Espoir, Sénior, M0 F & H** : 75€ - 60 € - 40 € **M1/M2 F & H** : 75 € - 60 € - 40 € / **M3/M4 F & H** : 75 € - 60 € - 40 € / **M5/M6 F & H** : 75 € - 60 € - 40 € **M7/M8 F & H** : lots aux 3 premier(e)s.

Records :

Primes de 200 € pour l'établissement d'un nouveau record sur le 30 km individuel (H et/ou F), sur le Relais (scratch) et sur la Marche (H et/ou F).

Pour mémoire (records) : **30 km** : Y. LABQUIRA en 1h35'29" (2024), Y. OUBOUHOU en 1h54'56" (2012)

Relais : HAVRE A.C. en 1h37'43" (2005).

Marche : F. DESJARDINS en 45'52" (2016) et A-Gaëlle RETOUT en 52'16" (2012).

Pasta-partie :

Repas complet servi à partir de 12:00 dans la salle polyvalente en même temps que la remise des prix. Participation de 8 €. Il est conseillé de s'inscrire par avance (voir le bulletin d'engagement).

Information :

L'Entente Mont-Saint-Aignan/Maromme propose **le dimanche 22 juin 2025, la 11^{ème} édition du TRAIL DE LA FORET VERTE (en Forêt Verte - La Bretèque – Bois-Guillaume).**

Renseignements prochainement disponibles sur : <https://emsam-athletisme.assoconnect.com>

Le droit à l'image :

Par votre engagement à cette manifestation et sans opposition de votre part votre image est susceptible d'être diffusée dans le cadre de la communication générale.

